



**SDIS 25**  
**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES**  
**SERVICES D'INCENDIE ET DE**  
**SECOURS DU DOUBS**  
**Groupement emploi et compétences**  
**- Concours**  
**10, chemin de la Clairière**  
**25 042 Besançon Cedex**

**Document à conserver par le candidat**  
**NOTICE EXPLICATIVE**  
**Concours interne de sergent de sapeurs-pompiers**  
**professionnels**

**A - Conditions d'accès au concours :**

**1. Description des conditions d'accès au concours conformément à l'article 4 du décret n°2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels**

Peuvent faire acte de candidature :

- les fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, les militaires ainsi que les agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale comptant au moins quatre ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier 2018, et titulaires d'une qualification de chef d'équipe de sapeurs-pompiers professionnels ou reconnue comme équivalente par la commission compétente mentionnée à l'article 7 du décret n°2012-521 du 20 avril 2012 modifié ;
- les candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée susvisée, dans des conditions fixées par cet alinéa et par le décret du 22 mars 2010 modifié susvisé.

**Important :**

**Toute demande de reconnaissance d'équivalence de qualification de chef d'équipe de sapeurs-pompiers professionnels doit être effectuée en même temps que l'inscription au concours et avant la date de clôture des inscriptions.**

## 2. Composition du dossier d'inscription conformément au décret n° 2013–593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale

- Le dossier d'inscription comprenant 5 pages correctement renseigné en majuscules, daté et signé, avec tous les justificatifs.
- L'ensemble des pièces à joindre au dossier (voir page 2 du dossier d'inscription).

## 3. Justification de l'état civil du candidat

L'état civil du candidat sera justifié par les pièces indiquées ci-après.

### ► Candidat de nationalité française, ressortissants d'un autre État membre de la Communauté Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen :

- La copie recto-verso de tout document attestant de la nationalité française (carte nationale d'identité, passeport,...) **en cours de validité** et remplir l'attestation sur l'honneur de la nationalité française du dossier d'inscription (page 4)

### ► Candidat ressortissant d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen :

- L'original ou la photocopie lisible du certificat de nationalité émis par le pays d'origine ou tout autre document authentique faisant foi de la nationalité dans le pays d'origine dont la traduction en langue française est authentifiée.

#### **Important :**

Le candidat devra inscrire son numéro de candidat sur chaque copie des justificatifs joints au dossier.

## **B – Inscription :**

### 1. Retrait des dossiers d'inscription

**Aucune demande de dossier ne pourra se faire par téléphone, télécopie, messagerie électronique ou directement oralement auprès de la cellule concours.**

Les demandes de dossiers d'inscription pourront être faites par le biais d'une **pré-inscription en ligne** sur le site internet du service départemental d'incendie et de secours du Doubs ([www.sdis25.fr](http://www.sdis25.fr)) à partir du :

**Lundi 27 août à 8H00 au jeudi 13 septembre 2018 à minuit.**

Les demandes de dossiers **par voie postale** devront parvenir, avec les éléments suivants :

- Nom du candidat
- Prénoms du candidat
- Adresse complète du candidat
- Date et lieu de naissance du candidat
- Adresse mail
- Numéro de téléphone

Cellule concours

Courriel : [celluleconcours@sdis25.fr](mailto:celluleconcours@sdis25.fr)

Tel : 03 81 85 36 62

2/6

- Une enveloppe format A4 au nom et adresse du demandeur, suffisamment affranchie pour permettre l'envoi d'une lettre de 100 à 250 grammes.

La demande de dossier est à effectuer à partir **du lundi 27 août à 8H00 au jeudi 13 septembre 2018 à minuit**, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

**SDIS 25**  
**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**  
**Groupement emploi et compétences - Concours**  
**10, chemin de la Clairière**  
**25 042 Besançon Cedex**

**Important :**  
**Toute demande adressée hors délai sera rejetée.**

## 2. Constitution des dossiers d'inscription

Seuls les dossiers téléchargés sur le site internet du SDIS 25 ou envoyés par le SDIS 25 autorisent le candidat à s'inscrire au concours. Le dossier d'inscription doit être adressé au SDIS 25, renseigné, signé par le candidat et complété de toutes les pièces demandées.

Aucun dossier, ni aucune pièce le constituant ne sera retourné au candidat.

Les pièces justificatives seront prises en compte si elles répondent aux conditions de validité requises.

### Remarques :

- Les pièces inutiles à l'instruction du dossier (notamment les diplômes en surnombre, diplômes de spécialisation, permis de conduire...) ne seront pas conservées par l'administration.
- **Aucun original ne doit être transmis** : seules des copies sont exigées.
- Le cachet et la signature de l'autorité de nomination sont indispensables pour l'état détaillé des services publics (document à compléter en page 5).  
C'est au candidat de s'assurer que la personne signataire est bien habilitée à le faire.

## 3. Dépôt des dossiers d'inscription complets

Les dossiers d'inscription seront soit déposés avant 17H00, soit adressés par voie postale avant minuit à l'adresse indiquée ci-dessous, au plus tard à la date de clôture des inscriptions, soit **le vendredi 21 septembre 2018**, le cachet de la poste faisant foi.

**SDIS 25**  
**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**  
**Groupement emploi et compétences - Concours**  
**10, chemin de la Clairière**  
**25 042 Besançon Cedex**

**Important :**

**Tout dossier adressé hors délai ou incomplet sera rejeté.** Un courrier de notification du rejet du dossier sera adressé au candidat.

**Un suivi de l'évolution du dossier d'inscription se fera via le site internet [www.sdis25.fr](http://www.sdis25.fr).** Par conséquent, le candidat ne recevra pas de courrier accusant réception de son inscription. Une convocation lui sera envoyée par la suite à l'adresse mentionnée dans le dossier d'inscription pour l'épreuve écrite ainsi que pour l'épreuve orale en cas d'admissibilité.

# C - Épreuves du concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels conformément au décret n°2012-730 du 07 mai 2012 modifié fixant les modalités d'organisation du concours prévu à l'article 4 du décret n°2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels :

## 1. Epreuves d'admissibilité :

**Date : Le mercredi 7 novembre 2018 dans le BAS-RHIN**

En application de l'arrêté du 7 mai 2012 précisant le programme du concours prévu à l'article 4 du décret du 20 avril 2012 susvisé, le descriptif des épreuves d'admissibilité est le suivant :

### 1. La rédaction d'un compte rendu d'une situation opérationnelle du niveau de chef d'équipe présentée dans un dossier ou un document audiovisuel.

- Durée de l'épreuve : 2 heures
- Coefficient : 2

Cette épreuve a pour objet d'apprécier la capacité du candidat à comprendre et à analyser une situation ainsi qu'à se situer dans son environnement.

Est attendue une rédaction d'un compte rendu de vingt lignes au minimum, en suivant les conditions formelles de la rédaction administrative, sur un thème proposé à partir d'un dossier ou d'un support audiovisuel. Le sujet porte sur une situation à caractère opérationnel du niveau de chef d'équipe.

Sont recherchées des qualités :

- de compréhension du dossier ou document audiovisuel à travers la chronologie des événements qui sont présentés ;
- de fidélité dans la transcription des événements ;
- d'analyse ;
- d'expression écrite.

### 2. La réponse à des questions à choix multiples à partir d'exercices concrets d'ordre professionnel du niveau de chef d'équipe portant sur chacune des matières suivantes :

- alimentation d'un engin pompe ;
  - outils cartographiques et de prévision ;
  - sécurité de l'équipe ;
  - risques technologiques et naturels ;
  - rôle du chef d'équipe.
- Durée de l'épreuve : 2 heures
  - Coefficient : 2

Cette épreuve a pour objet d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat.

Les questions de cette épreuve porteront sur le programme suivant :

- I. - Connaissance du matériel et des engins de lutte contre l'incendie :

- pièces de jonction, accessoires hydrauliques, tuyaux, lances, dévidoirs, moyens mousse ;
- alimentation d'un engin-pompe ;
- échelles ;
- équipement de protection individuelle (EPI), lot de sauvetage et de protection contre les chutes ;
- pompes et amorceurs.

II. – Topographie, prévision, prévention :

- lecture de cartes et outils de prévision ;
- choix de cartes et plan d'établissements répertoriés ;
- éléments de construction.

III. – Transmission :

- organisation des transmissions ;
- utilisation des moyens de transmission.

IV. – Rôle du chef d'équipe :

- rôle du chef d'équipe en matière de sécurité ;
- principes du commandement opérationnel ;
- rôles et obligations du chef d'équipe ;
- chef d'équipe/chef d'agrès.

V. - Secours à personne :

- l'organisation du secours à personnes en France ;
- les engins et matériels de secours à personne ;
- la sécurité sur intervention ;
- relevages, brancardages et transport ;
- les souffrances psychiques et comportements inhabituels ;
- les situations avec multiples victimes ;
- les secours sur accident de la route.

## 2. Epreuves d'admission :

**Date : A partir du mardi 27 novembre 2018 à Besançon**

► L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury ayant pour point de départ une présentation du candidat, de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises. Cet exposé est suivi d'une conversation avec le jury visant à apprécier, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un sergent. Cette épreuve est destinée à permettre au jury d'apprécier l'expérience professionnelle, la motivation et l'aptitude du candidat à exercer les missions dévolues au grade de sergent.

- Durée de l'épreuve : 20 minutes dont 5 minutes au plus de présentation
- Coefficient : 4

**Important :**

**Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une quelconque des épreuves entraîne l'élimination du candidat. Dans la limite des postes ouverts, nul ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes est inférieure à 10/20 après application des coefficients correspondants**

## D - Listes d'admissibilité et d'admission :

A l'issue des épreuves d'admissibilité, le jury établit, par ordre alphabétique, la liste des candidats admis à se présenter aux épreuves d'admission.

A l'issue de l'épreuve d'admission, le jury établit, par ordre alphabétique, la liste des candidats déclarés admis au concours.

Les listes d'admissibilité à l'épreuve orale et d'admission au concours établie par le jury feront l'objet d'une publicité par voie d'affichage dans les locaux du SDIS 25 ainsi que d'une notification individuelle aux candidats concernés dans le délai de quinze jours à compter de leur établissement. Elles seront publiées par voie électronique sur le site internet du SDIS 25.

## E - Liste d'aptitude :

Le SDIS 25 établira ensuite la liste d'aptitude pour les lauréats figurant sur la liste d'admission susvisée.

### Important :

- L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.
- Cette inscription est valable deux ans renouvelable pour une troisième puis une quatrième année si la personne est encore à la recherche d'un poste, sur sa demande manuscrite par voie postale avec accusé de réception <sup>(1)</sup>.
- Lorsque le candidat déclaré admis est déjà inscrit sur une liste d'aptitude à un concours au cadre d'emplois de sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels organisé par une autre collectivité, son inscription sur une nouvelle liste d'aptitude est subordonnée au choix de la liste sur laquelle il souhaite être inscrit. A cet effet, il fait connaître à l'autorité organisatrice de chacun des concours, dans un délai de quinze jours à compter de la notification de son admission au deuxième concours, par lettre recommandée avec accusé de réception, sa décision d'opter pour son inscription sur la liste d'aptitude choisie et de renoncer à l'inscription sur l'autre liste.
- Toute personne inscrite sur la liste d'aptitude qui a refusé deux offres d'emplois notifiées est radiée de la liste d'aptitude.

<sup>(1)</sup> Le décompte de cette période de quatre ans est suspendu pendant la durée du congé parental, de maternité, d'adoption, de présence parentale et d'accompagnement d'une personne en fin de vie, ainsi que du congé de longue durée et de celle de l'accomplissement des obligations du service national. (article 44 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée).

## F – Assurances :

En cas d'accident pendant le déroulement du concours, le SDIS 25 décline toute responsabilité. Par conséquent, la responsabilité civile personnelle des candidats sera engagée. Il leur appartient d'être assuré.

## G - Annulation du concours :

En cas d'annulation du concours, les frais personnels du candidat engagés en raison du concours ne seront pas remboursés.

## H - Coordonnées de la cellule concours :

Site internet : [www.sdis25.fr](http://www.sdis25.fr)

Adresse mail : [celluleconcours@sdis25.fr](mailto:celluleconcours@sdis25.fr)

Adresse postale : notifiée en en-tête de document (page1)

**Cellule concours**

**Courriel** : [celluleconcours@sdis25.fr](mailto:celluleconcours@sdis25.fr)

**Tel** : 03 81 85 36 62

6/6